



République du Bénin

Présidence de la République



SÈMÈ CITY

Agence de Développement de Sèmè City

Avis à Manifestation d'Intérêt en vue de la constitution du registre de prestataires agréés dans le cadre de la mise en œuvre des procédures dérogatoires de passation des marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) au titre de l'exercice 2026

AVIS N°027/ADSC/PRMP/APM/SP-PRMP DU 01^{er} JUILLET 2026

1. Fondement juridique

Le présent Avis public à Manifestation d'Intérêt est lancé en application des dispositions du Décret n°2026-062 du 04 mars 2026 portant autorisation de l'application de procédures dérogatoires au Code des Marchés Publics par la Fondation Sèmè City, du Manuel des procédures de passation des marchés relevant du régime dérogatoire approuvé par le Conseil d'Administration de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC), ainsi que du Plan de Passation des Achats Dérogatoires (PPAD) de l'Agence au titre de l'exercice 2026.

2. Objet de l'avis

Le présent Avis public à Manifestation d'Intérêt a pour objet la constitution d'un registre de prestataires agréés de l'Agence. Ce registre servira de base à la sélection des prestataires (personnes morales et personnes physiques) appelés à être consultés dans le cadre des procédures dérogatoires. Le dépôt d'une manifestation d'intérêt n'emporte aucun droit à l'inscription sur le registre des prestataires agréés. L'inscription au registre est subordonnée à l'examen et à la conformité du dossier de candidature. L'inscription au registre ne confère aucun droit à l'attribution d'un marché.

3. Domaines d'inscription

Les domaines d'inscription regroupent les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles (firmes ou consultants individuels) relevant des domaines ci-après :

- ✚ du développement, la maintenance et la gestion des infrastructures : réalisation de travaux et d'aménagement, acquisition d'équipements informatiques, actifs et réseaux, de mini calculateurs IA, équipements météorologiques ; réalisation des études d'architectures des infrastructures numériques et physiques pour ville intelligente, réalisation des audits de sécurité informatique... ;
- ✚ des partenariats et activités liés aux volets académique, innovation et entrepreneuriales : conception et mise en œuvre de programmes de formation, conception et mise en œuvre de programmes entrepreneuriaux, conception et mise en œuvre de programmes d'innovation, déploiement de programmes ou ateliers à l'échelle internationale ;
- ✚ des partenariats et activités liés à l'employabilité, à l'insertion professionnelle et au développement des compétences ;

Avis à Manifestation d'Intérêt en vue de la constitution d'un registre de prestataires agréés dans le cadre de la mise en œuvre des procédures dérogatoires de passation des marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) au titre de l'exercice 2026

et les activités liées à la planification stratégique.

4. Conditions de participation

Peuvent faire acte de candidature les entreprises, bureaux d'études, cabinets de consultants, consultants individuels et groupements d'entreprises justifiant des capacités requises.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès du **secrétariat** de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence **sis au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052" à Cotonou** au courriel : **sc.prmp@semecity.com**, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.

5. Composition du dossier

Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre :

- la lettre de manifestation d'intérêt datée, signée et cachetée suivant le modèle joint ;
- le registre de commerce (ou tout autre pièce tenant lieu) et/ou les statuts de l'entreprise, avec en surlignage, le domaine d'activité en rapport avec l'un des domaines mentionnés au point 3. Les domaines d'activités désignés comme « Diverses prestations » ne seront pas considérés ;
- pour les anciennes entreprises, les preuves de l'exécution d'au moins deux (02) marchés similaires par domaine choisi au cours des trois (03) dernières années (procès-verbal de réception sans réserve, attestations de bonne fin d'exécution, fiche d'évaluation délivrée par le commanditaire (pour certains marchés sur financement extérieur uniquement), accompagnés des pages de garde et de signature de chaque marché, des lettres ou bon de commande ou de tout autre document de commande) ou tout autre preuve d'expériences jugées acceptable par le comité d'évaluation;
- les consultants individuels doivent fournir les preuves de leurs références professionnelles en rapport avec le domaine d'activité concernés ;
- pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, les preuves d'au moins deux (02) expériences de leur personnel d'encadrement (attestations de travail, certificats, attestations de bonne fin d'exécution, l) par domaine choisi, les CV des experts et personnels proposés en parfaite adéquation avec le domaine choisi et toute pièce justifiant les capacités du candidat.

6. Retrait du dossier

Le présent Avis à Manifestation d'intérêt (accompagné du modèle de lettre de manifestation d'intérêt) est téléchargeable gratuitement sur le site web de l'agence www.semecity.bj ou disponible auprès du secrétariat de la PRMP à l'adresse sc.prmp@semecity.com tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes à compter du lundi 07 juillet 2026.

7. Dépôt

Les manifestations d'intérêt devront être rédigées en langue française et transmises à l'adresse : sc.prmp@semecity.com au plus tard le vendredi 17 juillet 2026 à 10 heures 00 minute.

Les manifestations d'intérêt qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées.

Seules les manifestations d'intérêt reçues à l'heure au courriel : sc.prmp@semecity.com seront prises en compte. Un accusé de réception sera adressé au soumissionnaire dès la réception du dossier de manifestation d'intérêt. En absence de cet accusé de réception, dans un délai de 24 heures, il est demandé aux soumissionnaires de bien vouloir se rapprocher du secrétariat de la PRMP de l'Agence de Développement de Sèmè City sis au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052" à Cotonou, Tél : (+229) 21 36 88 00.

8. Évaluation

Les manifestations d'intérêt seront examinées au regard de la conformité administrative, des capacités techniques et des références professionnelles.

9. Utilisation du registre

L'inscription au registre ne crée aucune obligation de consultation ni d'attribution de marché.

10. Actualisation

Le registre peut être mis à jour ou révisé en fonction des besoins de l'ADSC.

11. Renseignements

Les renseignements complémentaires sont obtenus auprès du secrétariat de la PRMP à l'adresse ci-dessus.

12. Recours

Tout soumissionnaire s'estimant lésé par une décision de l'ADSC dans le cadre de cette procédure dispose d'un droit de recours. Il peut introduire un recours devant la PRMP ou son supérieur hiérarchique. Ce droit s'exerce dans un délai de deux (02) jours ouvrables à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée.

La réponse de la PRMP ou son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine. En tout état de cause, les recours exercés ne sont pas suspensifs de la procédure en cours.

Fait à Cotonou, le 1^{er} juillet 2026


Mondoukpè H. FADONUGBO
PRMP/ADSC

